



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 11 04 2019

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD,
Mmes ANTONI, BERNARD, CROUZETTE, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absents/Représenté(e)s :

Mme COURBIER ,Mme JAN (procuration à M. ARTIGUES), Mme NOEL (procuration à Mme POUGET) ,M. RASSION
(procuration à Mme MOUSNIER)

Secrétaire de Séance : Cathy VILLATOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05, et commence par évoquer les disparitions récentes de figures seilhacoises, le Dr Salle, Mme Lornac, Mme Vinatier. Une minute de silence est observée en mémoire de ces personnes.

M. le maire fait ensuite un point sur les travaux :

- Parvis de la mairie en béton désactivé avec gravillonnage, et remplacement des conifères
- Forage devant l'école maternelle pour alimenter la fontaine toute l'année
- Appel d'offres en cours pour l'église

- Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 13/02/2019 : unanimité
- Affectation du résultat (délibération annule et remplace la délibération 03-2019) : suite à une erreur de 0,80€ dans l'intégration du résultat d'assainissement début 2018, une discordance apparaît dans le résultat 2018 du budget de la commune. Le résultat est de 198 039,54 (au lieu de 198 038,74). Il convient donc de reprendre une délibération afin de prendre en compte le montant correct.

Unanimité.

- Vote des trois taxes locales
M. le maire donne le produit attendu pour cette année, à taux constant. Le produit attendu étant de 643 250€,
M. le maire propose de conserver les taux existants pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (18,02%),
taxe foncière sur les propriétés non bâties (81,74%) et taxe d'habitation (10,97%).

Unanimité.

- Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19 : M. le maire rappelle qu'il s'agit de la participation de Seilhac pour la fédé départementale d'électrification et d'énergie ; il indique que le montant de la participation pour les communes du secteur de Seilhac est en augmentation depuis 2 ans, la volonté de la fédé étant de rééquilibrer les secteurs qui ne sont pas forcément dans la même situation financière. La participation pour

notre commune sera de 11 486 € en 2019. Pour mémoire, elle représentait 8 980 € en 2018 et 5 987 € en 2017).

2 contre, 16 pour.

M. le maire fait un aparté concernant des travaux d'ENEDIS qui auront lieu dans les lotissements du lac en septembre (mise aux normes).

- Adhésion de communes et modification des statuts de la FDEE19 : M. le maire explique que suite au retrait de la communauté de communes Villages du Midi Corrèzien du syndicat, les 13 communes membres de cette communauté de communes demandent à adhérer individuellement.

Unanimité

- Modification des statuts du syndicat du Puy des Fourches Vézère : M Barlerin explique qu'il s'agit de simplifier l'adhésion d'une commune déjà membre pour la compétence production, et qui souhaite adhérer à la compétence distribution. Un long débat s'installe, portant sur l'avenir du syndicat, et la prise de compétence par TulleAgglo au 1^{er} janvier 2020, certains membres du conseil municipal ayant des avis divergents sur la question. Certains s'inquiètent du tout pouvoir des élus de Tulle. Et de la perte de proximité et de décision pour les élus seilhacois. En 2020, ce seront des élus communautaires qui siègeront au syndicat ; actuellement, il y a 3 élus seilhacois, or il n'y a que deux élus communautaires. Il y a donc un risque que la composition du syndicat soit repensée, avec une représentation moins importante qu'actuellement pour Seilhac. M. Barlerin indique que le projet Vézère était indispensable, et que la survie du syndicat passait par son agrandissement.

M. le maire revient au sujet du vote.

2 vote contre, 16 pour

- Convention d'occupation du domaine public – La Guinguette : M. le maire rappelle que suite à l'arrêt de l'activité de M Bernard, un appel à candidature a été lancé pour l'exploitation de la Guinguette. M. le maire propose de signer une convention avec M. Rebourg. M. Bouilhac pose une question concernant l'augmentation du loyer : M. le maire indique qu'il s'agit d'une mise à niveau suite au changement d'exploitant ; il précise que l'augmentation a été votée unanimement lors d'un conseil municipal précédent.

Adopté à l'unanimité

- Subvention aux associations : Mme Pouget présente la liste des différentes subventions à attribuer aux associations, suite à la réunion de la commission Vie de la Cité. M. le maire donne quelques explications sur des choix qui ont été faits, notamment la participation à la fête de la musique, ou les travaux à l'Automne Seilhacois. Les subventions pour les associations concernées sont inférieures à celles attribuées en 2018. La somme de 15 830 € a été répartie en fonction des besoins de chaque association.

Adopté à l'unanimité

Un aparté est fait concernant les très bons résultats du club de rugby cette année. M. le maire souligne la belle saison après le 50^{ème} anniversaire

- Fixation d'un loyer pizzeria ambulante. Pour l'occupation du domaine public, le montant retenu est de 50 € mensuel.

Adopté à l'unanimité

- Achat parcelles champ nègre : M. le maire propose au conseil municipal d'acheter pour 1 € à M. Noilhac les 3 parcelles qui constituent la voirie et les espaces verts du lotissement du champ nègre. Ces parcelles feront désormais partie de la voirie communale. Tulle Agglo ne prenant plus en compte la voirie supplémentaire (pas de mise à jour du tableau des voies communales d'intérêt communautaire), l'enveloppe allouée à la commune pour la voirie n'en sera donc pas augmentée.

Adopté à l'unanimité

- Achat parcelles La Lignade : M. le maire propose au conseil municipal d'acheter à M. Gaurieau une petite parcelle de terrain située à la Lignade. Cette parcelle se trouve entre un terrain privé et la voirie.

Adopté à l'unanimité

- Vente de parcelles au Puy la Graule : M. le maire indique qu'il a reçu une proposition de M. Lamothe de racheter à la commune deux parcelles de terrain situées au Puy la Graule, sur le territoire de la commune de Chamboulive.

Adopté à l'unanimité

- Sécurité routière : demande de subvention pour la création d'un plateau avenue nationale. Ce plateau sera situé devant le restaurant La Désirade et obligera les automobilistes à ralentir dans la traversée du bourg. Un radar pédagogique est installé au niveau du terrain de pétanque.

Adopté à l'unanimité

- Convention de servitudes / travaux ENEDIS : M. le maire indique qu'ENEDIS doit remplacer des câbles et des coffrets Résidence du Lac. Ces travaux doivent être effectués en septembre. Une convention doit être signée pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Lotissement de JP Quinsac au Poteau ; adressage : M. Quinsac demande à ce que la voirie soit nommée « le clos de Marie » ainsi que la prise en charge de la moitié du cout du poteau incendie. Le conseil municipal

donne son accord.

- Fibre : la pose de la fibre sera opérée par SFR sur notre commune courant 2019 et début 2020. Il y aura 5 boitiers principaux qui alimenteront Seilhac et les communes environnantes. Le déploiement pourrait avoir lieu en 2021 ou 2022.
- Remplacement A GENG durant son congé maternité : un recrutement aura lieu avec un tuilage en juillet
- Nom du collège : M. le maire rappelle qu'une consultation est en cours concernant le nom du collège. La liste des 10 propositions sera envoyée aux membres du conseil municipal. M. le maire précise que la décision finale appartient au président du conseil départemental.

La séance est levée à 21h00.